

# PASSEPORT

Comment procéder sur le site internet : <https://passeport.ants.gouv.fr>

1. La réalisation d'une pré-demande est possible :
  - seulement si vous achetez en ligne un **timbre fiscal dématérialisé**,
  - ou si vous disposez déjà d'un numéro de timbre fiscal dématérialisé, acheté au préalable.
2. **Je créé mon compte ANTS**,
3. Je remplis mon formulaire de pré-demande passeport en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande passeport).
  - Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mel un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.
4. **Attention**, l'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez **acheté un timbre fiscal dématérialisé**.

Et après avoir effectué ma pré-demande passeport en ligne ?

1. Je prends rendez-vous en mairie pour finaliser ma demande, muni de :
  - mon **numéro de pré-demande passeport**, indispensable à la mairie,
  - mes **pièces justificatives** (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande,
  - mon **timbre fiscal**

## **MAIRIE D'AIX-LES-BAINS :**

**4 rue Jean Monard - 73000 AIX-LES-BAINS**

**Prendre RDV au 04 79 35 78 93**

## **MAIRIE DE LA MOTTE-SERVOLEX :**

**36 avenue Costa de Beauregard - 73290 LA MOTTE-SERVOLEX**

**Prendre RDV au 04 79 65 17 70**

Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de passeport, dans le système informatique, grâce à votre numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les pièces de votre dossier,
- recueille vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de passeport biométrique indiquant le **numéro de votre demande de passeport**.

Grâce à votre numéro de demande de passeport, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre passeport en ligne.
- Suivre les différentes étapes de votre demande de passeport directement sur le site passeport de l'ANTS.

## **PIECES NECESSAIRES :** apporter originaux + copies

### **Pour une personne majeure**

- **2 photos d'identité** aux nouvelles normes

• **Justificatif de domicile** (-3mois), à la bonne adresse (facture consommation eau, électricité, gaz...). Pour les personnes habitant à l'hôtel, fournir une attestation d'hébergement du gérant et une pièce officielle portant la même adresse : permis de conduire, carte de sécurité sociale, docs Pôle Emploi...). **Si vous êtes hébergés** : Carte d'identité de l'hébergeant, attestation sur l'honneur de l'hébergeant, Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois

- **Timbres fiscaux** : 86€

- **Carte d'identité sécurisée** (pour une 1<sup>ère</sup> demande)

Si vous ne possédez pas de carte d'identité sécurisée, une copie intégrale d'acte de naissance (-3mois)

- **Ancien passeport** (pour un renouvellement)

*Validité 10 ans*

### **Pour une personne mineure** (présence obligatoire de l'enfant +12ans)

- **2 photos d'identité** aux nouvelles normes

- **Justificatif de domicile** (-3mois) du parent

- **Timbres fiscaux** : 17€ (0-14 ans) / 42€ (15-17 ans)

- **Carte d'identité sécurisée** (pour une 1<sup>ère</sup> demande)

Si vous ne possédez pas de carte d'identité sécurisée, une copie intégrale d'acte de naissance (-3mois)

- **Ancien passeport** (pour un renouvellement)

• **Copie intégrale d'acte de naissance** (-3mois) si le mineur n'est pas né dans une commune concernée par la dématérialisation des documents d'état civil

- **Pièce d'identité du parent qui fait la demande**

• **Si divorce**, le **jugement de divorce** et **en cas d'alternance**, le **justificatif de domicile des 2 parents**.

*Validité 5 ans*